



Société d'Expertise Comptable d'Organisation et de Gestion

SARL au capital de 1 008 198 €
Inscrite au tableau de l'ordre de LILLE

SASU ARTHUS

2 Bis rue de Wattignies
59139 Noyelles-lès-Seclin

COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Autres Cabinets :

31 Rue des Soupirants - 62100 CALAIS
Tél : 03.21.46.07.46 - Fax : 03.21.96.90.46

348 Avenue de Saint Omer - 62610 ARDRES
Tél : 03.21.35.44.48 - Fax : 03.21.36.73.70

35 rue Carnot - 62500 SAINT-OMER
Tél : 03.21.12.62.70 - Fax : 03.21.88.51.71

CABINET DE DUNKERQUE

30 Rue l'Hermitte - 59140 DUNKERQUE
Tél : 03.28.58.08.18 - Fax : 03.28.66.39.57

Liasse fiscale

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies)
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ARTHUS				Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise 2 Bis rue de Wattignies 59139 Noyelles-lès-Seclin				
Numéro SIRET* 4 2 9 4 2 7 5 1 1 0 0 0 3 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois*	12	Durée de l'exercice précédent*	12	Exercice N clos le 31/12/2018
ACTIF				
	Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	010	012		
Fonds commercial*				
Autres*	014	016		
Immobilisations corporelles*	028	030	1 050	307
Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)	044	048	1 050	307
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances (2)	068	070	5 568	
Clients et comptes rattachés*				
Autres* (3)	072	074	980	980
Valeurs mobilières de placement	080	082		20 000
Disponibilités	084	086		150 179
Charges constatées d'avance *	092	094		59
Total II	096	098		176 788
Total général (I + II)	110	112	1 050	177 095
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel*		120	15 000	
Écarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126	1 500	
Réserves réglementées*		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132	156 889
Report à nouveau		134		
Résultat de l'exercice		136	(330)	
Provisions réglementées		140		
Total I		142	173 059	
Provisions pour risques et charges		154		
DETTE (4)				
Emprunts et dettes assimilées		156	7	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés*		166	3 099	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169)	172	928
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	4 036	
Total général (I + II + III)		180	177 095	
RENOVIS				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2019

		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N° clos le 31/12/2018		
Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise <u>SASU ARTHUS</u>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises* Production vendue Production stockée* Production immobilisée* Subventions d'exploitation reçues Autres produits	dont export biens et livraisons services* intracommunautaires	209 215 217	210 214 218 41 370
	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222
	produits finis et en cours de production			224
				226
				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 42 075
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane) Variation de stocks (marchandises)* Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane) Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)* Autres charges externes* : (dont crédit bail : 8 545 - immobilier :) Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 742) Rémunerations du personnel* Charges sociales (cf. renvoi 380) Dotations aux amortissements* Dotations aux provisions Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			234 236 238 12 752 240 242 27 615 244 867 250 252 254 607 256 262 1 264 41 844
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270 230
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D) 348	(III) (IV) (V) (VI)	280 290 294 300 1 148	587 290 294 306 (330)
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		310 (330)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312 314 330
Rémintégriations	Rémunerations et avantages personnels non déductibles* Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles Provisions non déductibles* Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not) Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatifs sur OPCVM 248			316 318 322 324 330 412
	Fraction des loyers à réintègrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Par des loyers dispensée de réintégriation (art.239 sexies D) 249)			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU-TE (44. octies et octies A) 987 Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 JEI (44. sexies A) 989 ZRD (44. terdecies) 127 ZRR (44. quindecies) 138 Bassins d'emploi à redynamiser (art 44. duodecies) 991 Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 ZFA (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344 Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992			997 342 342 350 350
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : 356 Déficits antérieurs reportables :* 58 965 dont imputés sur le résultat : 360			81 81
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 81 354			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : 356			
	Déficits antérieurs reportables :* 58 965 dont imputés sur le résultat : 360			81
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 372			

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

(ligne 1 à 1)

N° 2033-B

SASU ARTHUS
2 Bis rue de Wattignies
59139 Noyelles-lès-Seclin

B - RESULTAT FISCAL

Charges et produits sur exercices antérieurs

SASU ARTHUS

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ?

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	{ biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C
2019

		Désignation de l'entreprise : SASU ARTHUS					Néant <input type="checkbox"/> *
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404	406
	Autres	410		412		414	416
	Terrains	420		422		424	426
	Constructions	430		432		434	436
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	1 499	442	444	1 499	446
	Installations générales, agencements divers	450		452		454	456
	Matériel de transport	460	416	462	464	466	416
	Autres immobilisations corporelles	470	941	472	474	476	941
	Immobilisations financières	480		482		484	486
	TOTAL	490	2 857	492	494	1 499	496
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504	506
	Terrains	510		512		514	516
	Constructions	520		522		524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	463	532	299	534	762
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546
	Matériel de transport	550	416	552		554	556
TOTAL		570	1 206	572	607	574	762
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1 PONCEUSE AUTOPORT	2	3	4	5	
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values		
				Court terme * ⑤	Long terme		
				19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
	1 499	762	736	(736)			
	TOTAL	578	1 499	580	762	582	736
Plus-values taxable à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		581
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)							591
TOTAL		596	(736)	585	597	581	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Provisions- Amt dérogatoires- Déficits

DGFiP N° 2033-D 2019

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU ARTHUS				Néant <input type="checkbox"/> *
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises			
Immobil. incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
TOTAL	770	775				
		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780				
II	DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾			982	58 965	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés			983	81	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables			984	58 884		
Déficits de l'exercice			860			
Total des déficits restant à reporter			870	58 884		
IV	DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*					380	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	7 231
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	5 734
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033E -Détermination de la valeur ajoutée produite

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant

Désignation de l'entreprise : SASU ARTHUS

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)	117
--	-----

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026
Période de référence	024
Date de cessation	186

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

2033F - Composition du capital social

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

Néant *EXERCICE CLOS LE N° SIRET DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	750

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

2033G - Filiales et participations

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

4 | 2 | 9 | 4 | 2 | 7 | 5 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU ARTHUS

ADRESSE (voie)

2 Bis rue de Wattignies

CODE POSTAL

59139

VILLE

Noyelles-lès-Seclin

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					N° 2065-SD 2019		
Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société:			Adresse du siège social :				
SASU ARTHUS							
SIRET	4 2 9 4 2 7 5 1 1 0 0 0 3 6	Ancienne adresse en cas de changement:					
Adresse du principal établissement:							
2 Bis rue de Wattignies							
59139 Noyelles-lès-Seclin							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
			SIRET				
B ACTIVITE							
Activités exercées	Travaux amélioration confort	Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0	
	Bénéfice imposable à 15 %	0					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
	PV à long terme imposables à 19%	19%	PV à long terme imposables à 0% art. 238quindecies		PV exonérées		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
						Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4							
1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies C</i>), cocher la case	<input type="checkbox"/>						
2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	<input type="checkbox"/>						
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité							
Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>	Visa : CGA	<input type="checkbox"/>				
Nom, adresse, téléphone, Télécopie							
– du comptable : SARL FIDAC							
30 rue l'Hermitte 59140 DUNKERQUE							Tél. : 03.28.58.08.18
– du conseil :							Tél. :
– du CGA ou du viseur							Tél. :
conventionné :							
– N° d'agrément :							

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065		N° 2065 bis-SD 2019			
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾			(c)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)				
			(f)				
			(g)				
			(h)				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)				
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou copropriétaires.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					

Produits à recevoir

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

1

Désignation de l'entreprise SASU ARTHUS

2 Bis rue de Wattignies
59139 Noyelles-lès-Seclin

Charges à payer

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise SASU ARTHUS

2 Bis rue de Wattignies

59139 Noyelles-lès-Seclin

Charges constatées d'avance

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

1

Désignation de l'entreprise SASU ARTHUS

2 Bis rue de Wattignies

59139 Noyelles-lès-Seclin

Annexe libre

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

ANNEXLIB01

Titre du document DETAIL DES FRAIS A PAYER

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise SASU ARTHUS

2 Bis rue de Wattignies

59139 Noyelles-lès-Seclin

DETAIL DES FRAIS A PAYER

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES : 2480 EUROS

dont honoraires juridiques : 1853 euros

dont honoraires comptables : 627 euros

BANQUE FRAIS A PAYER : 7 EUROS